Commune de Etupes

Plan Local d'Urbanisme

plan de zonage

Planche 3

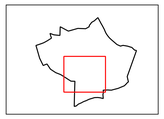

11 juillet 2006	Approbation du PLU
21 septembre 2012	Approbation de la modification n°1
15 septembre 2022	Approbation de la modification n°2

Vu pour être annexé
à la délibération du 15/09/2022
Le Maire,

LE MAIRE
Philippe CLAUDEL

Visa sous-préfecture

SOUS - PREFECTURE
24 NOV. 2022
MONTBELIARD

1 /2000

Agence de Développement et d'Urbanisme

pays de Montbéliard AGGLOMERATION

Fond cadastral mis à jour en 2021
Originie Cadastre - Droits de l'Etat réservés
Origine PMA - Droits réservés
Edition 01/09/2022

LEGENDE

Limites de zones

Zones urbaines

UA Zone urbanisée dense ancienne à dominante d'habitat : quartiers centraux

UAv Zone de reconversion, extension du centre bourg

UC Zone urbanisée à dominante d'habitat collectif : quartier de la Montagne

UCa Zone correspondant au secteur d'habitat collectif du quartier du Château

UD Zone urbanisée de moyenne densité à dominante d'habitat : secteur de transition entre le tissu central (UA) et le tissu pavillonnaire (UE)

UDr Secteur d'entrée de bourg depuis Montbéliard / Exincourt

UE Zone urbanisée de faible densité à dominante d'habitat individuel : quartiers résidentiels

UEa Secteur pour lequel l'assainissement est insuffisant et qui n'accueillera pas de nouvelles constructions

UEp Lotissement du Château et lotissement du secteur de la Charme

US Zone urbanisée essentiellement réservée aux équipements sportifs et de loisirs

USs Secteur correspondant au complexe aquatique du Pays de Montbéliard (à Sochaux)

UY Zone urbanisée plus particulièrement réservée à l'accueil des activités industrielles, artisanales, commerciales et entrepôts

UYa Secteur correspondant à l'ancienne zone d'activité communale située à proximité des habitations du quartier du Château

UYb Secteur plus particulièrement destiné à accueillir les ouvrages et constructions nécessaires à l'exploitation de l'autouroute

UY1b UY1c Secteurs correspondant à l'ancienne ZAC d'Etupes

UZ Zone urbanisée réservée à l'accueil d'activités industrielles et tertiaires et de technologies de pointe correspondant à un secteur de la zone de Technoland 1

Zones à urbaniser

AUe Zone urbanisable à destination principale d'habitat de faible densité, immédiatement amménageable avec plan masse d'ensemble

AUeq Secteur réservé aux activités équestres

AUd Zone urbanisable à destination principale d'habitat de moyenne densité, immédiatement amménageable avec plan masse d'ensemble

AU1 Zone d'urbanisation future (à destination principalement d'habitat) qui seront ouvertes à l'urbanisation après révision du PLU

Zones agricoles, naturelles et forestières

A Zone agricole

N1 Zone naturelle constituée de grands boisements soumis au régime forestier et espaces boisés

N2 Zone naturelle constituée d'espaces ouverts (prairies et vergers)

N3 Zone naturelle correspondant à des espaces humides à préserver

N3a Secteur correspondant à des espaces humides à préserver : ancien lit de l'Allan et espaces naturels de la plaine alluviale

Informations complémentaires

EBC Espace boisé classé (art. L113-1 du code de l'urbanisme)

Zone non aedificandi

Secteurs et sites à protéger pour des motifs d'ordre culturel, historique ou écologique (art. L151-23 du code de l'urbanisme)

Secteurs concernés par le Plan de Prévention des Risques d'Inondation du Doubs et de l'Allan :

Zone d'aléa faible — Zone d'aléa moyen — Zone d'aléa fort

Orientation d'aménagement et de Programmation (OAP) (art. R151-6 du code de l'urbanisme)

Emplacement réservé (art. R151-34 du code de l'urbanisme)

LISTE DES EMPLACEMENTS RESERVES

N° ER	Nature de l'opération	Bénéficiaire de la réservation	Surface en Ha
1	Terrain réservé pour l'extension d'équipement	Commune	0,23
1A	Création d'une voie de desserte piétonne et réseaux à la zone "Les Chailles" depuis la rue du Général de Gaulle	Commune	0,01
2	Terrain réservé pour le traitement d'espaces publics en accompagnement de la réhabilitation d'un quartier social	Commune	0,06
~~2A~~	~~Création d'une voie de desserte à la zone "Les Chailles" depuis la rue Louis Pergaud~~	~~Commune~~	~~0,04~~
3	Terrain réservé pour la création d'un accès à la zone AU "Les Chailles" depuis rue Cuvier	Commune	0,12
3A	Création d'un accès à la zone "Champs Voirenne" depuis la route de Feseches : sens unique de la rue de Fesches vers "Champs Voirenne"	Commune	0,01
4	Terrain réservé pour la création d'un accès à la zone AU "Au Vernois" depuis l'impasse des Sources	Commune	0,01
5	Terrain réservé pour la création d'un accès à la zone AU "Au Vernois" depuis la rue de Dampierre	Commune	0,02
6	Passage des réseaux pour assainissement de la zone AU "Les Goutils"	Commune	0,01
7	Terrain réservé pour création d'un accès à la zone AU "Les Goutils" depuis la rue de Dampierre	Commune	0,02
8	Terrain réservé pour la création d'un accès à la zone AU "Bresses sur les Vernes" depuis la rue du grand faubourg	Commune	0,07
9	Création d'un accès à la zone AU "Champs la derrière"	Commune	0,04
10	Terrain réservé pour la création d'un verger conservatoire dès l'urbanisation de la zone AU "Le Parc"	Commune	0,99
11	Terrains réservés pour la mise à 2x3 voies sur l'A36	Etat	0,88 et 1,14
12	Terrains réservés pour le passage des réseaux d'assainissement	Commune	0,13
13	Création d'un accès à la zone AU "Champs la derrière" depuis la rue des Prés	Commune	0,10
14	Terrain réservé pour la création d'un deuxième accès à la zone AU "Bresses sur les Vernes" depuis la rue du grand faubourg	Commune	0,03
15	Terrain réservé pour la création d'une voie d'accès à la zone AUe depuis la rue du grand faubourg	Commune	0,03
16	Terrains réservés pour l'agrandissement du "chemin de la forêt"	Commune	0,03

Droit de préemption urbain (DPU simple) instauré par délibération du CM en date du 11/07/2006 sur l'ensemble des zones U et AU
Droit de préemption urbain (DPU renforcé) instauré par délibération du CM en date du 14/05/2020 sur une partie des zones UA et UD et sur l'ensemble du sous-secteur UAv.